

LA PLAQUE MONUMENT HISTORIQUE



La signalisation officielle
des monuments,
des parcs et des jardins
classés ou inscrits au titre
des monuments historiques

Le Ministère de la Culture a concédé
l'exploitation exclusive
de la plaque Monument historique à REMPART,
association nationale de défense du patrimoine.



Toute commande concernant
la plaque Monument historique
ou la plaque nominative
doit être adressée à :



REMPART
1, rue des Guillemites
75004 Paris
Tél : 01 42 71 96 55
Fax : 01 42 71 73 00
contact@rempart.com
www.rempart.com

RefletsGraphics

A REMPLIR POUR TOUTE COMMANDE DE plaque Monument historique

L'apposition d'une plaque représentant le logo "Monument historique" ne peut se faire que sur un monument bénéficiant d'une protection au titre du code du patrimoine (classement Monument historique ou inscription au titre des Monuments historiques)

NOM ET ADRESSE DE L'ÉDIFICE, DU PARC OU DU JARDIN _____

TYPE ET DATE DE LA PROTECTION _____

NB DE PLAQUES _____

A REMPLIR POUR TOUTE COMMANDE DE plaque nominative

NB DE PLAQUES 15 x 30 cm	TEXTE A COMPOSER (3 lignes maximum)	NB DE PLAQUES 30 x 30 cm	TEXTE A COMPOSER (6 lignes maximum)
(exemple) 2	EGLISE SAINT-MARTIN DE LIÈGE XV ^e et XVI ^e siècles	(exemple) 1	Château de Lastours XII ^e et XVI ^e siècles Ouvert de juin à septembre de 9 heures à 19 heures
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

La plaque Monument historique

Le Ministère de la Culture a créé une plaque destinée à signaler au public l'existence des monuments, des parcs et des jardins classés ou inscrits Monuments historiques au titre du Code du patrimoine (loi du 31 décembre 1913). Le logotype signale au public qu'il est en présence d'un élément du patrimoine qui se distingue des autres par son intérêt historique, artistique et architectural. Signaler un monument, un parc ou un jardin grâce au logotype Monument historique, c'est à la fois le valoriser et rappeler au public tout l'intérêt que lui porte la collectivité.

La plaque Monument historique, une signalisation adaptée à tous les types de monuments



La plaque officielle Monument historique est un produit de haute qualité, testé et approuvé par le laboratoire central des Ponts et Chaussées. En acier spécial pour émaillage, elle est inviolable et ne peut être détériorée par les graffiti. Les architectes chargés de sa conception se sont inspirés du labyrinthe de la cathédrale de Reims pour réaliser le logotype. D'une facture sobre, la plaque Monument historique s'intègre parfaitement aux divers types d'édifices tout en constituant une signalisation

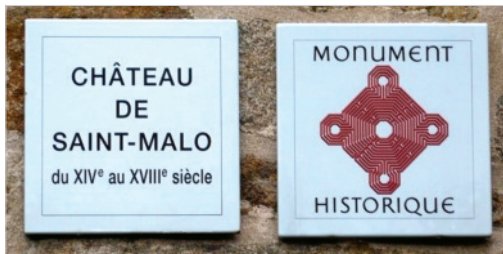
efficace. La plaque Monument historique en acier émaillé trois couleurs (rouge et noir sur fond gris) mesure 30x30 cm. Elle est livrée avec sa contreplaque et le système de visserie.

La plaque Monument historique peut être complétée par une plaque nominative. Deux tailles sont proposées : 15x30 cm et 30x30 cm.



La plaque nominative, pour mieux informer le public

Pour renforcer la signalisation de leur monument, les propriétaires ou gestionnaires peuvent faire établir une plaque nominative de 15x30 cm ou de 30x30 cm conçue sur un support identique à la plaque Monument historique et sur laquelle ils peuvent indiquer le nom de l'édifice, son époque ou toute information susceptible de renseigner le public. Le texte est imprimé en noir sur fond gris. La plaque est livrée avec sa contreplaque et le système de visserie.



B O N D E C O M M A N D E

à retourner exclusivement à : **REMPART, 1 rue des Guillemites, 75004 Paris**

NOM* _____ PRÉNOM _____

ETABLISSEMENT (S'IL Y A LIEU) _____

ADRESSE* _____

CODE POSTAL* _____ VILLE* _____

TÉLÉPHONE* _____ FAX _____

E-MAIL* _____

ADRESSE DE LIVRAISON (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE FACTURATION) _____

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC + frais d'expédition (envoi en recommandé)	NB DE PLAQUES	TOTAL TTC
1 plaque Monument Historique ⁽¹⁾ (3)	145 € + 12,00 € (expédition)		
1 plaque nominative ⁽²⁾ (15 x 30 cm)	140 € + 10,00 € (expédition)		
1 plaque nominative ⁽²⁾ (30 x 30 cm)	160 € + 12,00 € (expédition)		
1 plaque Monument Historique et 1 plaque nominative (15 x 30 cm) ⁽¹⁾ (2)	260 € + 15,00 € (expédition)		
1 plaque Monument Historique et 1 plaque nominative (30 x 30 cm) ⁽¹⁾ (2)	280 € + 18,00 € (expédition)		
TARIF VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018 - TVA NON APPLICABLE (ARTICLE 293 B DU C.G.I.)			
(* : mention indispensable)			
(1) Rappeler au verso les références de la protection			
(2) Préciser au verso le texte désiré			
(3) Au-delà de cinq plaques Monument historique, se renseigner			
Règlement par chèque libellé à l'ordre de REMPART ou par mandat administratif			
			SIGNATURE OU CACHET
			DATE